



Embauche après intérim de 6 mois en remplacement nominatif

Par **aurélie**, le **12/02/2012** à **10:23**

Bonjour,

J'ai 25 ans, bac + 5, et je travaille en intérim depuis 6 mois (contrat renouvelable de mois en mois) dans une banque, en remplacement nominatif d'une personne en maladie, qui, dit-on, ne reviendrait pas.

Cette semaine, la banque vient d'embaucher quelqu'un de l'extérieur en CDI pour remplacer cette fameuse personne en maladie et mon contrat d'intérim va donc s'arrêter à la fin du mois. La banque n'aurait-elle pas dû me proposer ce CDI (dans la mesure où j'ai indiscutablement donné toute satisfaction) et ai-je un recours quelconque ?

Merci pour vos réponses.